



## Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 mai 2024

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

**PRÉSENTS** : Pierre BIVAS, Jacky BLONDEL, Eric BOISTEAU, Patrick BRICON, Catherine CHANDOLAS, Jean-Christophe CHARBIT, Ludovic DAVOINE, Yann-Fabrice FAUCILLE, Thierry HOCHARD, Philippe LE PECHEUR

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Didier BROQUET (pouvoir donné à Eric BOISTEAU), Claire DOMINGUEZ (pouvoir donné à Philippe LE PECHEUR), Laurence MARTIN (pouvoir donné à Pierre BIVAS), Laurence PETIPHAR (pouvoir donné à Jacky BLONDEL), Nadine SISTIAGUE (pouvoir donné à Yann-Fabrice FAUCILLE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h03.

Après la lecture du PV de la séance du 3 avril 2024, **M. BIVAS** indique être en désaccord avec la façon dont ses propos sont reportés. **M. FAUCILLE** demande à **M. BIVAS** ce qu'il ne lui convient et propose d'apporter des modifications à la rédaction du PV, sans réponse. **M. BIVAS** n'approuve pas le PV, et **Mme MARTIN** dont **M. BIVAS** a le pouvoir s'abstient.

L'ensemble des autres membres du conseil approuvent ce PV

Le PV de la séance du 26 juin 2023 est toujours manquant.

#### **1/ Délibération n° 2024-12 : Attribution du marché relatif à la restauration de l'église (Phase 2) - lot 1**

**M. le Maire** indique en préambule qu'il s'agit d'un marché qui se décompose en 4 lots indépendants.

**M. le Maire** rappelle que la commune a engagé ces dernières années la réfection de l'église, qui est régulièrement envahie de mouches à cause de zones humides.

**M. le Maire** rappelle qu'il aurait été possible de signer ces actes d'engagement sans faire appel au Conseil, mais qu'au regard des différents montants, il souhaite que la décision d'attribution des quatre lots relève du Conseil municipal.

Les tableaux d'étude des offres, et les demandes de précision sont joints aux dossiers des conseillers.

Pour le lot 1, deux entreprises ont répondu à l'offre.

Après la lecture de la délibération, **M. DAVOINE** s'interroge sur la décomposition des quatre lots. **M. le Maire** le renvoie sur le tableau page 4 en annexe, qui reprend l'ensemble des opérations. Le lot 1 concerne les murs.

**M. le Maire** indique que **M. BROQUET**, absent aujourd'hui, s'était interrogé sur les surfaces qui différencient selon les offres. Ces différences relèvent des surfaces à piocher préconisées par chaque entreprise.

**M. DAVOINE** s'interroge concernant le lot 4 et la proposition de mettre des fenêtres en alu, et non pas en bois.

**M. le Maire** répond qu'il s'agit de panneaux fixes, non ouvrants. Le cadre sera fin, en fer noir qui rappellera les vitraux. Concernant l'accès PMR l'objectif est d'éviter de faire une rampe trop grande, d'avoir quelque chose de léger, au niveau du transept. C'est le seul endroit où il est techniquement possible de le faire, sans trop fragiliser la structure, avec une ouverture d'environ 1,2m sous le vitrail existant, sans faire de verrue extérieure. Une autre idée envisagée est la désimperméabilisation du sol du parvis.

**M. le Pêcheur** regrette que la commission travaux n'ait pas été réunie sur ce sujet.

**M. le Maire** rappelle que ce projet a été évoqué de nombreuses fois, et que le marché aurait dû être passé déjà en 2022. Tout le travail a déjà été fait en amont, et pour relancer ce marché, il fallait attendre les retours de l'église. Tous ces aspects également ont été évoqués lors de la demande de subvention. En revanche, pour les nouveaux éléments, comme par exemple l'esthétique de la porte, cela pourra se faire.

**M. BIVAS** regrette que la commission d'appel d'offres n'ait pas été réunie non plus.

**M. le Maire** répond qu'il s'agit d'un marché adapté, pas d'un marché formalisé. Et qu'il est intéressant de débattre avec l'ensemble des membres du Conseil.

Il est proposé de retenir la société LOUIS GENESTE.

En l'absence de questions complémentaires, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

**Pour : 11**

**Contre : 4** (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

**Abstentions : /**

## **2/ Délibération n° 2024-13 : Attribution du marché relatif à la restauration de l'église (Phase 2) - lot 2**

**M. le Maire** indique que le lot 2 concerne la démolition, et qu'il est proposé de retenir la société LE CORRE BTP.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

**Pour : 11**

**Contre : 4** (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

**Abstentions : /**

## **3/ Délibération n° 2024-14 : Attribution du marché relatif à la restauration de l'église (Phase 2) - lot 3**

**M. le Maire** indique que le lot 3 concerne la destruction et réfection de la dalle du sol. Une disqueuse sera utilisée, plutôt qu'un marteau piqueur, afin d'éviter de fragiliser la structure en évitant les vibrations.

Des carottages ont été faits en amont, afin de savoir si la dalle existante était solidaire du mur ou non. Il est apparu que la dalle est indépendante.

Il est proposé de retenir la société LE CORRE BTP.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

**Pour : 11**

**Contre : 4** (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

**Abstentions : /**

#### **4/ Délibération n° 2024-15 : Attribution du marché relatif à la restauration de l'église (Phase 2) - lot 4**

**M. le Maire** indique que le lot 4 concerne la démolition et la restauration ou réfection des ouvertures. Il a été précisé en début de séance qu'il s'agit de panneaux fixes. L'aération sera faire sur les ouvertures, pour des questions de facilité. Certaines portes en bois seront restaurées.

Il est proposé de retenir la société LE CORRE BTP.

Après la lecture de la délibération et en l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

**Pour : 11**

**Contre : 4** (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

**Abstentions : /**

**M. le Maire** évoque la question posée par les élus de l'opposition. Il indique avoir déjà répondu précédemment à cette question, et ne pas comprendre ce qu'il est demandé de plus. **M. le Maire** aimerait avoir des précisions, afin de savoir précisément ce que les élus de l'opposition sous-entendent et où ils veulent en venir. **M. le Maire** propose que cette question soit précisée et énoncée clairement, afin de pouvoir répondre précisément aux attentes des membres du conseil et d'éviter de revenir dessus à chaque séance du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41.

Le Maire,  
Jean-Christophe CHARBIT

Le secrétaire de séance,  
Yann-Fabrice FAUCILLE



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Yann-Fabrice FAUCILLE mentioned in the text above.